

# VILLE DE HUNINGUE

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014</b></p>
---

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Il ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

**Présents :**

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, GUERNÉ Clarisse, BOHLY Dominique, ERNY Christiane, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoint ; ANGSTHELM Suzanne, BARATA Daniel, BASILE Stéphanie, CABORT Amel, CARRETTE Marc, DEKARI Souhil, DOUIMI Abderrahim, GESSER-NEUNLIST Nicole, LONGATO Rémy, MEHESSEM Nathalie, MISSLIN Sylvie, POLAT Ayten, STEINBACH Jean-Paul, STRIBY Patrick, SUTTER Philippe, VERMOT-DESROCHES Josiane, WAUTHIER Véronique.

**Absents excusés et non représentés : ./.**

**Absents non excusés : ./.**

**Ont donné procuration :**

Mme FRANÇOIS Christine, qui a donné procuration à M. DOUIMI Abderrahim.  
Mme KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, qui a donné procuration à Mme GESSER-NEUNLIST Nicole.  
M. RAPP Jean, qui a donné procuration à M. DEICHTMANN Jean-Marc.  
M. SANCHEZ Olivier, qui a donné procuration à M. STRIBY Patrick.

**Secrétaire de séance :**

M. ROMON Jacques, Directeur Général des Services.

**Presse :** ---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Octobre 2014	183
2. Examen et approbation des Budgets Supplémentaires 2014	
A. Budget Ville	183
B. Budgets annexes	186
1. Parking Abbatucci	186
2. Baux commerciaux	187
3. Lotissement communal Kleinfeld	188
4. Production d'énergie photovoltaïque	189
3. Fiscalité de l'urbanisme – Taxe d'aménagement	189
4. Chantier Espace Abbatucci – Approbation d'un protocole transactionnel entre la Société BLANCK et la Ville de HUNINGUE	190
5. Création d'un appartement pédagogique – Convention de partenariat entre Habitats de Haute-Alsace et la Ville de HUNINGUE	192
6. Espace Abbatucci – Attribution de primes pour travaux de mise en valeur	193
7. Participations aux classes de découvertes	194
8. Affaires de personnel – Modification du tableau des effectifs	195
9. Informations du Maire	--
10. Divers	196



**1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 Octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

**2. EXAMEN ET ADOPTION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2014****A. BUDGET VILLE**

M. l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** présente ce point en rappelant que le Budget Supplémentaire reprend essentiellement la reprise des résultats et reports de l'année 2013, il tient compte également des dépenses et recettes encore à effectuer pour ajuster et compléter celles du Budget Primitif qui n'ont pas fait l'objet de décisions modificatives, ceci pour être le plus près possible de la réalité.

Le document du Budget Supplémentaire se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- la colonne « propositions du Maire » reprend les dépenses et recettes supplémentaires du BS.

Section d'investissement

- la même colonne (propositions du Maire) indique le cumul de la colonne reste à réaliser N-1 et les dépenses et recettes supplémentaires du BS
- le détail des comptes impactés par le BS en dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement figure sur les tableaux qui vous ont été remis et présentés en séance de travail le 13 Novembre 2014.

Un tableau récapitulatif contenant les principales variations de crédits en + ou en – est communiqué aux membres du Conseil Municipal pour faciliter la compréhension du document.

**M. ANDOLFATTO** présente le Budget Supplémentaire 2014 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses** (page 4 – Présentation générale)

<i>Article 60 Achats et variation des stocks</i>	- ... 20 000,00
<i>Article 61 Services extérieurs</i>	+ 85 000,00
<i>Article 62 Autres services extérieurs</i>	- 37 000,00
<u>Total chapitre 011 Charges à caractère général</u>	+ ..28 000,00
<i>Article 014 Atténuations de produits</i>	- ... 28 300,00
<u>Total des dépenses de gestion des services</u>	- ..... 3 000,00
<i>Article 67 Charges exceptionnelles</i>	+ 2 000,00

Total chapitre 022 Dépenses imprévues	- ... 49 955,94
Total général dépenses réelles de fonctionnement	- ... 48 255,94
Chapitre 023 Virement Section Investissement	+1 613 700,00
<b>Total général de dépenses de fonctionnement</b>	<b>+1 565 444,06</b>
(soit 11,47 % du total BP + DM 2014)	

### **Recettes** (page 4 – Présentation générale)

Chapitre 013 Atténuations de charges	+ .... 2 000,00
<i>Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes</i>	+ .. 80 000,00
<i>Chapitre 73 Impôts et taxes</i>	+ .. 70 000,00
Chapitre 74 Dotations et participations	+ 678 000,00
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	+ .. 27 000,00
Total des recettes de gestion courante	+ 857 000,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	+ .. 18 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	+ 875 000,00
Résultat 2013 reporté (compte administratif)	+ 690 444,06
<b>Total général des recettes de fonctionnement</b>	<b>+1 565 444,06</b>
(soit 11,47 % du total BP + DM 2014)	

Il est à noter qu'un virement vers la section d'investissement de 1 613 700 €, compte tenu d'une baisse des dépenses de fonctionnement de 48 255,94 € et d'une augmentation des recettes de 875 000 € et de la reprise d'un résultat 2013 de 690 444,06 €.

L'objectif principal étant de dégager un complément d'autofinancement en diminuant les dépenses et en optimisant les recettes du BS.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**M. ANDOLFATTO** précise que les restes à réaliser année N-1 (2013) ont été incorporés dans le BS

### **Dépenses** (page 5 – Présentation générale)

<i>Total Reste à réaliser n-1 Dépenses d'équipement</i>	+ . 7 911 900,00
<i>Total BS chapitre 20 Immobilisations incorporelles</i>	- ..... 422 800,00
<i>Total BS chapitre 204 Subventions équipt versées</i>	+ ..... 54 800,00
<i>Total BS chapitre 21 Immobilisations corporelles</i>	+ ..... 74 200,00
Opérations équipement BS	+ . 4 378 700,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>+ 11 996 800,00</b>

<u>Total Reste à réaliser n-1 Immobilisation en cours</u>	+ ..... 15 000,00
Total BS chapitre 020 Dépenses imprévues	- ..... 39 339,93
Total des dépenses financières	+ .... 371 510,00
<u>Total des dépenses réelles d'investissement</u>	+ 12 343 970,07
<u>Total BS chapitre Opérations patrimoniales</u>	+ ..... 50 000,00
<u>Total général</u>	<u>+ 12 393 970,07</u>

**M. ANDOLFATTO** relève que des apurements et réajustements concernant les restes à réaliser, ainsi que de nouvelles réalisations concernent principalement :

- les frais d'études de transfert sur opération PUV
- la participation pour la piste cyclable
- la réalisation d'un jardin à la française
- la minoration du coût d'acquisition de la propriété Stahlwille
- les travaux supplémentaires des façades et toiture du CACL
- la Petite Unité de Vie (PUV)

**Recettes** (page 5 – Présentation générale)

<u>Total Reste à réaliser n-1 Recettes d'équipement</u>	+ 91 000,00
<u>Total BS Subvention d'équipement</u>	+ 555 000,00
Total BS emprunts et dettes assimilés	+ 4 000 000,00
<u>Total des recettes d'équipement (1)</u>	<u>+ 4 646 000,00</u>
Total BS Reversement dotations (TLE)	+ 4 900,00
Total BS Taxe aménagement	+ 19 400,00
<u>Total dotations et excédents de fonctionnement capitalisés</u>	<u>+ 2 840 200,00</u>
Total BS Produits cessions immobilisations	- 1 777 300,00
<u>Total des recettes financières (2)</u>	<u>+ 1 087 200,00</u>
Total des recettes réelles d'investissement (1+2)	+ 5 733 200,00
Virement de la section de fonctionnement	+ 1 613 700,00
Opérations patrimoniales	+ 50 000,00
Total des recettes d'ordre (3)	+ 1 663 700,00
Total des recettes (1+2+3)	+ 7 396 900,00
Excédent 2013 reporté (compte administratif)	+ 4 997 070,07
<u>Total général</u>	<u>+ 12 393 970,07</u>

**M. ANDOLFATTO** souligne qu'un complément d'autofinancement de 1 613 700 € a été dégagé par virement de la section de fonctionnement. Un emprunt de 4 000 000 € (CDC et CARSAT) est également porté au budget pour financer la réalisation de la PUV, condition pour faire bénéficier les résidents de l'APL.

**Le Maire** remercie M. ANDOLFATTO pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

**M. STRIBY** estime que le jardin à la française n'est pas une priorité à ses yeux, compte tenu de la période difficile que traversent les communes.

**Le Maire** répond que ce projet était prévu de longue date, mais reporté en raison du chantier de l'Espace Abbatucci. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du fleurissement 4\*\*\*\* de la Ville et plus précisément dans le projet de circuit « Si Vauban avait été jardinier ».

**M. BOHLY** rajoute que ce jardin à la française se veut modeste, mais il apportera un plus pour les habitants d'une ville déjà fortement densifiée leur conférant un cadre toujours plus agréable et de qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Supplémentaire de la Ville ainsi présenté par

**25 voix Pour**

**4 voix Contre** (Mmes CABORT et WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

## **B. BUDGETS ANNEXES**

### **1. PARKING ABBATUCCI**

**M. ANDOLFATTO** présente ce budget comme suit :

La section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de 7 361,08 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles d'un montant de 7 361,08 € concernent le compte 6288 « Autres » pour équilibrer le budget.

Les recettes quant à elles s'élèvent à 7 361,08 €. Elles représentent un réajustement des recettes du parking pour un montant de 3 700 € ainsi que le résultat 2013 d'un montant de 3 661,08 € reporté du compte administratif.

Quant à la section d'investissement, seules les dépenses sont impactées. Ainsi, le déficit résultant du compte administratif 2013 d'un montant de 3 149,83 € a été compensé par une baisse, du même montant, du compte 2138 « Autres constructions » pour équilibrer le budget.

En conclusion, M. ANDOLFATTO communique au Conseil Municipal les chiffres actualisés de la fréquentation du parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire par

**25 voix Pour**

**4 voix Contre** (Mmes CABORT et WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

## **2. BAUX COMMERCIAUX**

**M. ANDOLFATTO** présente la section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de – 34 600 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles d'un montant de – 34 600 € concernent le compte 6288 « Autres » pour équilibrer le budget.

Les recettes quant à elles sont minorées de 34 600 € du fait du report d'entrée en jouissance de plusieurs locataires consécutif à un retard de certains travaux d'aménagement extérieur.

Les comptes impactés sont :

- 706 prestations de service qui concerne les loyers - 30 000 €
- 758 produits divers de gestion courante qui concerne les avances sur charges –  
4 600 €

Quant à la section d'investissement, les dépenses et recettes sont minorées de 5 500 €.

En dépenses, c'est le compte 2135 « Installations générales agencement et aménagement » qui est diminué de 5 500 € pour équilibrer le budget.

En recettes, le compte 165 « Dépôts et cautionnements » est mouvementé de – 5 500 €.

Celui-ci représente les cautions demandées aux locataires, cautions que nous avons diminuées, après négociation, pour tenir compte des retards et pour ne pas trop grever leur trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire par

**26 voix Pour**

**3 voix Contre** (Mme WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

### 3. LOTISSEMENT COMMUNAL KLEINFELD

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 155 705,80 € en section d'exploitation.

Au niveau des dépenses, le compte 6015 « Terrains à aménager » augmente de 122 700 € pour tenir compte des travaux de réhabilitation de la zone artisanale.

Les comptes 605 « Achats de matériel », 608 « Frais accessoires sur terrains en cours », respectivement pour 31 508,08 € et 1 500 €, équilibrent le budget.

Pour ce qui concerne les recettes, le compte 7015 « Ventes de terrains » a été réajusté de - 304 000 € pour tenir compte du solde des terrains restant à vendre (opération en cours).

Des opérations d'ordre de transfert de section concernant la variation des stocks 370 000 € que nous retrouvons en dépenses d'investissement.

Enfin, 89 705,08 € représentent l'affectation du résultat dégagé en 2013 suite à la présentation en Juin 2014 du compte administratif 2013.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 371 510 €.

En dépenses :

- Des opérations d'ordre de transfert de section concernant le compte 3555 « Terrains aménagés » 370 000 € que nous retrouvons dans les recettes d'exploitation.
- 1 510 € qui représente le déficit 2013 suite à la présentation en Juin 2014 du compte administratif 2013.

En recettes, sous le compte 168748 « Emprunt autres communes », la somme de 371 510 € équilibre le budget, somme que nous retrouvons en page 17 au budget ville en dépenses d'investissement sous le compte 27634.

Cette écriture sera régularisée lors du règlement des ventes de terrains en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire par

**28 voix Pour**

**1 voix Contre** (Mme WAUTHIER)

#### **4. PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

M. l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose :

La section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de 17 087,73 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles d'un montant de 17 087,73 € concernent le compte 6288 « Autres » pour équilibrer le budget.

Les recettes quant à elles s'élèvent à 17 087,73 €, elles représentent le résultat 2013 reporté du compte administratif.

Quant à la section d'investissement, le montant est de 36 206 € en dépenses comme en recettes.

Les dépenses réelles pour un montant de 36 206 € ont été affectées sur le compte 2135 « Installations et aménagements » pour équilibrer la section.

Les recettes quant à elles reprennent le résultat 2013 reporté du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire à **l'unanimité**.

#### **3. FISCALITE DE L'URBANISME – TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** expose :

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme issue de l'article 28 de la Loi de Finances rectificative pour 2010 a créé la Taxe d'Aménagement (TA) en substitution d'autres taxes et participations, notamment la Taxe Locale d'Équipement (TLE). Le régime transitoire qui a accompagné la réforme s'achève au 31 Décembre 2014.

Ainsi la taxe d'aménagement a été instaurée de plein droit le 1<sup>er</sup> Mars 2012. Le Conseil Municipal de Huningue avait au préalable délibéré en date du 3 Novembre 2011 et décidé :

- d'instituer un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- de porter la valeur de base de 2 000 € à 5 000 €, pour ce qui concerne les emplacements de stationnement (pour le stationnement non compris dans la surface de la construction) ;

- d'exonérer totalement de la part locale de la taxe d'aménagement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ces dispositions pour 2015, telles qu'énoncées ci-dessus, en précisant que celle-ci sont valables pour une durée d'un an reconductible et ce jusqu'à ce que la collectivité adopte une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions susnommées par **28 voix Pour**  
**1 Abstention** (Mme WAUTHIER)

#### **4. CHANTIER ESPACE ABBATUCCI**

##### **APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIETE BLANCK ET LA VILLE DE HUNINGUE**

Monsieur le **Maire** expose :

En vue de la restructuration de la place Abbatucci, la Ville avait lancé, en 2010, par avis d'appel public à la concurrence, une procédure de passation de marché de travaux décomposée en 26 lots.

Lors de l'exécution dudit marché, des difficultés sont apparues avec la principale entreprise, la Société BLANCK qui s'est vue attribuer le lot n° 1 « gros œuvre » et par là même la gestion du compte prorata auprès des titulaires concernés des autres lots.

La première difficulté résultait dans l'appréciation de la charge portant sur les dépenses communes (compte prorata), l'entreprise se retranchant derrière un document de travail signé par les parties répartissant les dépenses communes entre l'ensemble des entreprises concernées, alors que la Ville sollicitait l'application des termes du CCAP approuvé par toutes les autres entreprises, termes selon lesquels la charge des prestations communes incombait au titulaire du lot « gros œuvre » (la Sté BLANCK).

La Sté BLANCK évaluait alors son préjudice à un montant à actualiser au moment du Décompte Général Définitif de 167 055,47 € TTC et réclamait par voie de conséquence à la Ville une indemnisation de même montant.

Le second point portait sur les coûts liés à un allongement de sept mois de la durée du chantier imputable selon la Sté BLANCK, au maître d'ouvrage. Le préjudice pour l'entreprise de cette prolongation des délais d'exécution était estimé à un montant actualisable de 574 647,50 € TTC, montant donc réclamé à la Ville de HUNINGUE,

quand bien même la Ville persistait à démontrer l'absence de toute responsabilité autre que marginale dans la prolongation de la durée des travaux.

Le 17 Avril 2013, la Sté BLANCK a donc saisi de ces différends le Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux Marchés Publics de NANCY en vue d'obtenir un avis sur les deux questions posées.

Les parties ont été auditionnées le 5 Mai 2014 après des échanges de mémoires. La Ville s'est adjointe pour conseil le Cabinet d'avocats Soler-Couteaux/Llorens de STRASBOURG.

L'avis rendu n'a donné que partiellement raison à la Sté BLANCK en mettant à la charge de la Ville la moitié du montant réclamé au titre du compte prorata et un montant de 80 000 € TTC actualisable s'agissant de l'imputabilité au maître d'ouvrage de la prolongation des délais de chantier.

La Ville souhaitant trouver une issue amiable, a notifié son accord pour suivre l'avis strictement tel que proposé par le Comité et, au terme d'ultimes discussions, un protocole d'accord a pu être trouvé s'agissant de montants actualisés définitifs qu'il convient d'allouer à la Sté BLANCK et lesquels s'élèvent à :

- 126 278,61 € TTC pour le volet afférent au compte prorata,
- 81 040,00 € TTC pour l'indemnisation due au décalage du planning.

Il est précisé qu'une provision a été prévue au Budget Primitif 2014 pour garantir ces montants.

**M. STRIBY** relève qu'il y a eu dans cette affaire une faute de la Ville.

**Le Maire** confirme ce fait, tout en rajoutant que l'erreur est partagée. A l'origine, un document signé tant par la Sté BLANCK que par la Ville, lequel n'aurait jamais dû parvenir à l'entreprise. Les documents signés par les titulaires des 25 autres lots par rapport au compte prorata étaient quant à eux corrects et identiques.

Le Maire renchérit que la Ville pourrait jouer le temps dans ce dossier, mais qu'elle risque de ne pas sortir gagnante par rapport au montant initial réclamé par la Sté BLANCK et l'arbitrage amiable proposé.

**M. BOHLY** confirme que la commission d'arbitrage a rendu une décision favorable pour la Ville par rapport au préjudice initialement réclamée par la Sté BLANCK (864 000 € actualisés).

**Le Maire** conclut ce point en affirmant qu'il n'est pas heureux de présenter ce point douloureux et difficile, mais qu'il y a lieu de tourner cette page à un prix raisonnable pour la collectivité.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve cette transaction amiable,
- autorise le Maire à signer le protocole d'accord permettant in fine d'aboutir, en dehors de toute démarche contentieuse.

Adopté par **28 voix Pour**  
**1 Abstention** (Mme WAUTHIER)

## **5. CREATION D'UN APPARTEMENT PEDAGOGIQUE**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE HABITATS DE HAUTE-ALSACE ET LA VILLE DE HUNINGUE**

Monsieur l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** expose :

Habitats de Haute-Alsace et la Ville de Huningue se sont rapprochés afin d'envisager la création et l'animation d'un appartement pédagogique.

**Objectif** : diffuser le plus largement possible les bonnes pratiques et les gestes éco-citoyens en matière d'habitat.

#### **Public** :

- Les locataires du parc social et privé
- Les propriétaires sur demande
- Les écoliers de la CC3F
- Les services sociaux

**Durée de l'opération** : 1 an, bilan et reconduction possible de l'expérimentation.

A cette fin, et compte tenu d'un budget prévisionnel à hauteur de 54 000 €, il est proposé de participer pour 8 500 € réparti comme suit :

- 1 700 € (20 %) pour financer l'investissement (compte 20422)
- 6 800 € (80 %) en participation aux frais de fonctionnement (compte 6288)

**M. ANDOLFATTO** conclut ses propos en soulignant que HUNINGUE est considéré comme site pilote pour les logements HHA.

**Le Maire** informe l'assemblée que cette opération a déjà commencé. Le logement en question est situé rue Schuman, au rez-de-chaussée, et sera ouvert à un public plus large. Il se félicite de l'adhésion au projet de Saint-Louis Habitat. Une inauguration officielle aura lieu courant Janvier et l'opération pourra être prolongée le cas échéant en fonction du succès obtenu.

**Mme CABORT** relève la participation de Alter Alsace Energie à cette opération et demande comment seront organisées les visites.

**Le Maire** répond que ces dernières seront soit libres soit programmées avec un encadrement de spécialistes qui seront présents pour conseiller les visiteurs et répondre à leurs sollicitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve cette expérimentation et décide de participer à hauteur de 8 500 €,
- autorise le Maire à signer la convention à venir.

Adopté à l'unanimité.

## **6 ESPACE ABBATUCCI – ATTRIBUTION DE PRIMES POUR TRAVAUX DE MISE EN VALEUR**

Monsieur l'Adjoint Dominique **BOHLY** expose :

La Ville de HUNINGUE s'est engagée dans une opération de mise en valeur du centre-ville. Ainsi, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'octroi des aides suivantes :

À M. Jean-Luc VONFELT, propriétaire du bâtiment sis au n° 16 rue du Maréchal Foch, une aide pour le ravalement de la façade.

- \* Le montant de l'aide attribué est de 40 % du montant HT des travaux plafonné à 7 000 €. Il est proposé d'octroyer la somme de 7 000 €, le montant total des travaux étant de 20 552,61 €.

À M. Michel AICHINGER, propriétaire du bâtiment sis au n° 10 rue Abbatucci, une aide pour le ravalement de la façade.

- \* Le montant de l'aide attribué est de 40 % du montant HT des travaux plafonné à 7 000 €. Il est proposé d'octroyer la somme de 2 070,87 €, le montant total des travaux étant de 5 177,18 €.

Au restaurant « L'Abbatucci » sis 7 Place Abbatucci et représenté par M. Christophe ANSELM, une aide pour la fourniture de mobilier (2 000 € pour les parasols et 2 000 € pour le mobilier),

- ★ Le montant de l'aide attribué est de 40 % du montant HT des fournitures plafonné à 2 000 €. Il est proposé d'octroyer la somme de 4 000 € (2 000 € pour les parasols et 2 000 € pour le mobilier), le montant total des fournitures étant de 39 343,50 €.

Au restaurant « Le Vauban » sis 2 rue Abbatucci et représenté par Mme Isabelle GODHBANE, une aide pour la mise en place d'un store banne.

- ★ Le montant de l'aide attribué est de 40 % du montant HT des fournitures plafonné à 2 000 €. Il est proposé d'octroyer la somme de 2 000 €, le montant total des fournitures étant de 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une aide d'un montant de 7 000,00 € à M. Jean-Luc VONFELT
- d'attribuer une aide d'un montant de 2 070,87 € à M. Michel AICHINGER
- d'attribuer une aide d'un montant de 4 000,00 € au restaurant « L'Abbatucci »
- d'attribuer une aide d'un montant de 2 000,00 € au restaurant « Le Vauban ».

Adopté à l'unanimité.

## **7. PARTICIPATIONS AUX CLASSES DE DECOUVERTES**

Monsieur l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** expose :

Dans le cadre des classes de découvertes, il est proposé au Conseil Municipal de participer aux sorties suivantes :

- COLLEGE DES MISSIONS - BLOTZHEIM
  - ◆ Classe de découvertes (Belgique)  
(du 16 au 19 février 2015)
    - Concerne 2 élèves **80 €**
  - ◆ Classe de découvertes (Stosswihr)  
(du 8 au 13 mars 2015)
    - Concerne 2 élèves **120 €**

- LYCEE JEAN MERMOZ – SAINT-LOUIS
  - ◆ Classe de découvertes (Rome et Florence)  
(du 12 au 17 octobre 2014)
    - Concerne 2 élèves 120 €
  
- COLLEGE RENE SCHICKELE – SAINT-LOUIS
  - ◆ Classe de découvertes (Berlin)  
(du 20 au 24 avril 2015)
    - Concerne 1 élève 50 €
  
- COLLEGE GERARD DE NERVAL – VILLAGE-NEUF
  - ◆ Classe de découvertes (Marzine)
    - Concerne 26 élèves 1 300 €

A la demande de **Mme CABORT**, il est précisé que les montants diffèrent en fonction de la durée du séjour pour le même nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces participations à **l'unanimité**.

## **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs

par la création

- d'un poste d'ingénieur territorial
- d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe

et corrélativement la suppression

- d'un poste de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe
- d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications à **l'unanimité**.

**10. DIVERS**

**Mme CABORT** demande comment elle peut avoir accès aux documents d'appel d'offres sur le net, étant donné qu'elle ne dispose pas d'un numéro de Siret.

**Le Maire** répond que ces documents sont destinés aux entreprises qui veulent soumissionner. Il se propose de faire une information au Conseil Municipal sur les procédures en cours lors d'une prochaine séance de travail.

**M. STRIBY** demande quand se réunira la prochaine Commission d'Appel d'Offres.

**M. BOHLY** rappelle que la Commission d'Appel d'Offres ne se réunit que pour les marchés dont les montants sont supérieurs à 4 millions d'euros pour les travaux et 200 000 € pour les prestations intellectuelles. Les travaux dont les marchés sont inférieurs à ces montants sont de la compétence du Maire.

La prochaine Commission d'Appel d'Offres devrait concerner la Petite Unité de Vie.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 19h50.

